

Extrait du Registre des ARRETES DU MAIRE

- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 et suivants,
- Vu les articles 25 et 108 de la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle du 06 novembre 1992, relative à la signalisation temporaire, livre 1, huitième partie,
- Vu le rapport de M. la Responsable de la Division du Dijonnais,
- **Considérant que la commune de Mâlain est point d'accueil, le mercredi 03 août 2016, de la Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme et que cette manifestation nécessite une réglementation de la circulation et du stationnement,**

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Mercredi 03 Août 2016, de 09h00 à 17h00, **le stationnement sera interdit :**

- Rue Maurice Béné, depuis la Petite Rue de l'Eglise jusqu'à l'entrée du Lotissement des Tilleuls
- Lotissement des Tilleuls, depuis l'entrée du lotissement jusqu' à l'accès au Parc Sophie MONIOTTE

ARTICLE 2 :

Le Mercredi 03 Août 2016, de 09h00 à 17h00 :

- La rue Maurice Béné sera **en sens unique** sur toute sa longueur et la circulation se fera dans le sens rue de la Poste vers rue de Sercey
- La rue de Sercey sera **en sens unique** sur tout sa longueur et la circulation se fera dans le sens rue de Sercey vers Route Départementale (carrefour du cimetière)

ARTICLE 3 :

La signalisation sera mise en place par la commune et des signaleurs aideront à guider la circulation

ARTICLE 4 :

M. le Maire de Mâlain est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, et notamment d'affichage et/ou distribution.

ARTICLE 5 :

M. le Maire de Mâlain et ses Adjoints sont chargés de l'application du Présent arrêté.

Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :

M Le Préfet de Côte d'Or

- M. le Chef de l'agence territoriale Auxois Sud à Arnay le Duc
- La Gendarmerie de Somberton
- Le Centre de Secours de Somberton

Fait à Mâlain, le 28 juillet 2016



Le Maire Nicolas BENETON

Pour le Maire empêché
Le Adjoint A - LEMAIRE